

## Article 1 - Organisation

La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 391 543 576, organise un jeu pour sa marque PAMPERS® accessible sur le site de la marque Pampers® ([www.pampers.fr](http://www.pampers.fr))

Le jeu est annoncé :

- via e-mail, via offline mailing, via internet,...

Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

La participation à ce jeu est gratuite. Elle n'est liée à aucune obligation d'achat d'un quelconque produit des différentes marques des sociétés du groupe Procter & Gamble en France. Ce jeu est uniquement valable pour les membres Pampers.

Ce jeu est valable dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) **du 01/07/2019 (00h01) au 30/06/2020 (23h59).**

## Article 2 - Qui Peut Participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 01/07/2019) ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ayant créé un compte Pampers sur le site [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :

- les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
- les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ;
- les membres de leurs familles respectives.

## Article 3 - Comment Participer ?

Pour participer, il suffit de :

- se connecter sur le site internet [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr) entre le 01/07/2019 (00h01) et le 30/06/2020 (23h59),
- puis s'inscrire pour devenir membre.

Un tirage au sort, effectué par un huissier de justice au plus tard le 10 du mois suivant désignera le gagnant chaque mois parmi l'ensemble des personnes ayant participé et étant conformes aux éléments mentionnés ci-dessus.

Un seul lot par mois à gagner sur toute la durée du jeu (même nom, même adresse, même adresse e-mail).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

Les frais de connexion ne sont pas remboursés.

## Article 4 - Le lot

Chaque mois, 2 lots de 26 bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale indicative de 17€ soit une valeur totale commerciale indicative de 884€, à valoir jusqu'au 31/12/2020 pour les participants qui auront gagné entre juillet 2019 et décembre 2019, et à valoir jusqu'au 30/06/2021 pour les participants qui auront gagné entre janvier 2020 et juin 2020, à valoir sur toutes les franchises de couches Pampers, sauf Sleep & Play, en France métropolitaine (Corse incluse), hors pharmacies et parapharmacies, soit au total 12 lots sur toute la durée de l'opération.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

## Article 5 - Désignation du Gagnant

Le tirage au sort, effectué par huissier de justice, aura lieu au plus tard le 10 de chaque mois et désignera le gagnant du lot mis en jeu conformément à l'article 4 du présent règlement.

Le gagnant sera d'abord contacté par email afin de confirmer son adresse postale. Il recevra sa dotation dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse postale communiquée par email.

La dotation qui ne pourra être attribuée pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne serait pas utilisée dans les délais prévus par le gagnant sera perdue et ne sera pas réattribuée.

## Article 6 - Publication des Résultats/Remise des Lots

Les organisateurs de ce jeu se réservent le droit de citer ou de publier le nom des gagnants, sans que ceci ne lui ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données pour vous envoyer des offres promotionnelles. A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles, et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, vous opposer à la restriction du traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, retirer votre consentement, ou modifier vos préférences et abonnements en contactant

le Service du Consommateur à Procter & Gamble France SAS, 163/165 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine ou en cliquant ici. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité en cliquant ici.

## **Article 7 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation**

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré attribués.

## **Article 8 - Internet**

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr).

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr) fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait une dotation non prévue au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus.

## Article 9 - Acceptation du Règlement - Dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement complet est déposé auprès de **Selarl COUTANT-GALLIER Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence.**

Le règlement est disponible uniquement sur Internet à l'adresse [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr)

## Article 10 - Attribution De Compétence

Le présent règlement est soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.



# EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Jeu gratuit sans obligation d'achat valable entre le **01/07/2019 (00h01) et le 30/06/2020 (23h59)** ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, accessible sur le site de la marque Pampers.

Le jeu est doté du prix suivant :

Chaque mois, 2 lot de 26 bons d'achat d'une valeur unitaire commerciale indicative de 17€ soit une valeur totale commerciale indicative de 884€, à valoir jusqu'au 31/12/2020 pour les participants qui auront gagné entre juillet 2019 et décembre 2019, et à valoir jusqu'au 30/06/2021 pour les participants qui auront gagné entre janvier 2020 et juin 2020, à valoir sur toutes les franchises de couches Pampers, sauf Sleep & Play, en France métropolitaine (Corse incluse), hors pharmacies et parapharmacies, soit au total 12 lots sur toute la durée de l'opération.

Pour participer, il suffit de:

- se connecter sur le site internet [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr) entre le 01/07/2019 (00h01) et le 30/06/2020(23h59),
- puis s'inscrire pour devenir membre,
- et renseigner son adresse complète.

Un tirage au sort, effectué par un huissier de justice au plus tard le 10 du mois suivant désignera le gagnant chaque mois parmi l'ensemble des personnes ayant participé et étant conformes aux éléments mentionnés ci-dessus.

Le gagnant sera d'abord contacté par email par l'adresse [pamperscontest@superkraft.be](mailto:pamperscontest@superkraft.be) afin de confirmer son adresse postale. Il recevra sa dotations dans un délai de 6 à 8 semaines après la fin du jeu par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse communiquée par email.

2 lots par mois à gagner sur toute la durée du jeu (même nom, même adresse, même adresse e-mail).

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Règlement complet auprès de **Selarl COUTANT-GALLIER Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence** et disponible uniquement sur [www.pampers.fr](http://www.pampers.fr). Les frais de connexion à Internet ne sont pas remboursés.

Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données pour vous envoyer des offres promotionnelles. A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, retirer votre consentement, ou modifier vos préférences et abonnements en contactant le Service du Consommateur à Procter & Gamble France SAS, 163/165 quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine ou en cliquant ici. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité en cliquant ici.